


Formulaire à remplir complètement, à signer et à retourner, accompagné des annexes requises, à la 

Caisse de compensation du canton du Jura
 Case postale 368
 2350 Saignelégier

Requête aide sociale

Année 2024

Demande d'une contribution de l'Etat à la réduction de primes dans l'assurance-maladie pour l'année 2024

1. Requérant-e au bénéfice de l'aide sociale (Prière d'indiquer **votre situation au 1^{er} janvier 2024 qui est déterminante**) Les jeunes adultes en formation (nés entre 1999 et 2005) ont un droit global avec leurs parents. La demande doit être remplie par les parents. Les jeunes adultes doivent être mentionnées sous la rubrique « Jeunes adultes » au point n° 4.

N° AVS : _____
 Nom : _____ Prénom : _____
 Rue : _____ NPA/Lieu : _____
 Date de naissance : _____ État civil : _____
 Numéro de tél. : _____ Caisse-maladie : _____

Date d'arrivé dans le canton : _____
 Institution ou service fournissant l'aide : _____
 No tél. de la personne de contact : _____
 Période de validité de l'aide : dès le _____ jusqu'au _____

2. Situation familiale (la situation au 1er janvier 2024 est déterminante)

Vivez-vous en concubinage ? Oui* Non *en concubinage dès le : _____

Identité du/de la conjoint-e ou du/de la concubin-e :

N° AVS : _____
 Nom : _____ Prénom : _____
 Rue : _____ NPA/Lieu : _____
 Date de naissance : _____ État civil : _____
 Numéro de tél. : _____ Caisse-maladie : _____

Date d'arrivée dans le canton : _____

3. Enfants jusqu'à l'âge de 18 ans ayant un droit d'aide sociale (jusqu'à l'année 2006 incluse)

Nom et Prénom	Date de naissance	Caisse-maladie	Nom et prénom des parents si autre que ci-dessus
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____

Les enfants nés après le 1^{er} janvier 2024 peuvent être pris en compte pour un nouveau calcul. La nouvelle inscription doit être effectuée jusqu'au 31 décembre 2024 en joignant une copie du livret de famille et de la police d'assurance-maladie 2024

4. Jeunes adultes (avec années de naissance 1999 - 2005)

Nom et Prénom	Date de naissance	Caisse-maladie	Fin de formation	Nom et prénom des parents si autre qu'indiqué en 1 ^{ère} page
_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____

Les copies de tous les contrats d'apprentissage/attestations d'études doivent être annexées.

5. Représentant

Pour les requérants qui sont représentés (curateur, tuteur, service social, autre, ...)
Veuillez joindre une copie de l'acte de nomination

Nom, prénom du représentant _____

Date de naissance _____

Rue et Numéro _____

NPA/Lieu _____

Timbre et signature de
l'institution fournissant l'aide _____

6. Versement de la réduction des primes 2024

Le versement de votre réduction des primes est effectué directement auprès de votre caisse maladie, qui la déduit ensuite de votre facture.

7. Documents à transmettre

- Copie de la police d'assurance-maladie obligatoire des soins 2024
- Copie des contrats d'apprentissage/attestations d'études pour les personnes en formation

Exhaustivité des données / Procuration / Signature

Le/la soussigné(e) confirme que les indications fournies sont complètes et conformes à la vérité. Il/elle prend connaissance du fait qu'est punissable celui qui, par des indications fausses ou incomplètes, obtient ou tente d'obtenir de manière illicite une réduction de primes pour lui-même ou pour d'autres. Les prestations indûment perçues, quel que soit le mode de paiement, doivent être remboursées. En outre, il/elle autorise la caisse de compensation du canton du Jura à demander des renseignements auprès de l'administration fiscale et d'autres services et établissements publics ainsi qu'auprès des caisses maladie.

Nous attirons votre attention sur l'obligation de déclarer tout changement de situation personnelle ou familiale doit être communiqué sans délai à la Caisse de compensation du canton du Jura.

Lieu et date

Signature du requérant

Veuillez noter que si le formulaire d'inscription ne parvient pas à la Caisse de compensation, c'est à vous d'apporter la preuve de l'envoi.